

**Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de la commune de
CHAOURCE**

**Avis de consultation
Sur l'avant-projet parcellaire et le programme des travaux connexes**

Les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de Chaource sont informés qu'une consultation de 32 jours sur l'avant-projet d'aménagement foncier agricole et forestier aura lieu du 15 juin au 17 juillet 2026 inclus en mairie de Chaource où les intéressés pourront prendre connaissance du dossier de consultation déposé à cet effet pendant les heures d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

Le dossier de consultation comprend :

- un plan portant indication des nouvelles sections cadastrales,
- un plan portant indication de l'avant-projet par section comportant l'indication des limites des lots, de leur contenance, de leur valeur et du nom résumé de leur propriétaire,
- un plan d'ensemble portant indication de l'avant-projet comportant l'indication des ilots de culture, de leur contenance et du nom de leur exploitant,
- un plan et un programme des travaux connexes avec estimations et répartitions de ces coûts,
- une note d'information « informatique et libertés »,
- Un registre destiné à recevoir les réclamations et observations des propriétaires et tiers intéressés.

Le géomètre se tiendra à la disposition des propriétaires pour les aider à consulter les documents :

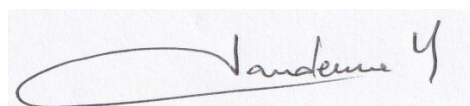
- le 15/06/2026, de 9h à 12h et de 14h à 17h, début de la consultation,
- le 11/07/2026, de 9h à 12h,
- le 17/07/2026, de 9h à 12h et de 14h à 17h, fin de la consultation

Les documents de consultation seront également disponibles à partir du site Internet du Département de l'Aube (www.aube.fr) rubrique actualités ; et cela uniquement pendant la durée de la consultation.

Seules les réclamations ou observations inscrites pendant la durée de la consultation seront prises en considération. Ces réclamations peuvent être soit consignées sur le registre prévu à cet effet et déposé à la mairie de Chaource, soit envoyées par courrier à « Mairie de Chaource – à l'attention de M. PEAN – 43 Grande Rue – 10210 CHAOURCE », le cachet de la poste faisant foi.

à Chaource, le 1^{er} juin 2026

Le Président de la Commission communale
d'aménagement foncier,



Jean-Claude DARDENNE